

Agriculture | Elections à la Chambre d'agriculture 17 : Luc Servant se représente



Ce sera son 3^e mandat à la présidence de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, s'il est réélu fin janvier 2019 par une majorité des 34 000 "résidents" de la Chambre, patrons d'exploitations, salariés agricoles et autres affiliés au régime de la MSA. Luc Servant se représente avec pour colistiers, en tête de liste, Cédric Tranquard, président départemental de la FNSEA et de l'ASA Boutonne, ainsi qu'Aurélié Babin, déjà membre du Bureau. Un triumvirat à l'image de la liste composée de deux tiers d'hommes et d'un tiers de femme, « comme dans l'activité agricole », souligne Cédric Tranquard.

Luc Servant est donc prêt à rempiler même s'il avoue que « ça a été un mandat compliqué, en particulier à cause de la situation économique complexe, avec une chute des prix depuis 2013, ce qui n'incite pas les agriculteurs à se lancer dans des projets ». Investir, innover seront pourtant les mots d'ordre du prochain mandat. Luc Servant et ses colistiers entendent poursuivre les projets mis en place ces cinq dernières années. A commencer par favoriser toujours plus l'accompagnement des exploitations à la transmission et à l'installation. Mais aussi sur celui des filières en difficulté. « Nous poursuivons également un travail sur comment aider les agriculteurs à gérer les charges d'exploitations ; la maîtrise des coûts, les charges courantes et les investissements », ajoute Luc Servant. Autres réflexions en cours : l'accompagnement vers les changements de modèles et de pratiques agricoles. Qui peuvent passer par une diversification et une alternance des cultures, les circuits-courts ou encore le passage en bio. Concernant les circuits-courts, la Chambre travaille déjà en étroite collaboration avec le Département 17 à leur émergence, il reste maintenant à poursuivre le travail de collaboration entrepris avec les EPCI et les communautés de communes ou d'agglomération du département dans le but de favoriser à terme la création de plateformes d'échanges, d'unités de transformation et autres initiatives collectives de fonctionnement en circuits-courts. Pour la Chambre, c'est également un bon vecteur pour sensibiliser les collectivités locales à accorder une place déterminante à l'agriculture (et donc au foncier) dans leurs politiques d'aménagement du territoire.

Poursuivre le travail collaboratif

Autre travail à mener en collaboration : la gestion des zones humides et le renouvellement des agriculteurs dans les marais. Des expérimentations pour valoriser ces terres sont en cours du côté du marais de Brouage et de

Saint-Agnant, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et de la communauté de communes de Marennes.

Ultime projet que la Chambre devra porter, quel que soit l'issue du vote : l'écriture du nouveau projet de territoire. Il devra répondre à une question majeure : « Comment répondre aux objectifs des milieux, comment le rendre plus efficient tout en respectant l'environnement ? ». La gestion de l'eau sera la principale problématique. Dix sept options pour pallier aux épisodes de sécheresse sont déjà envisagées, de l'irrigation à la création de stockage d'eau.

Développer les agro-énergies

Le développement des agro-énergies devrait également être au cœur du prochain mandat. « S'il y a un domaine qui peut être porteur de nouvelles solutions énergétiques, c'est bien l'agriculture », affirme Luc Servant, « il y a notamment tout un travail à mener sur le captage du carbone, de sa capture à sa réintroduction dans le sol ». Une réflexion qui demande de travailler avec le secteur de l'agroforesterie. Comment et dans quelles conditions intégrer l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation sont également au centre des préoccupations. De nouveaux dispositifs qui vont nécessiter de faire de la pédagogie auprès des agriculteurs, mais surtout auprès du grand public, pas toujours enclin à voir près de chez lui s'installer une nouvelle unité agricole, qu'elle soit dans un but de transformation de produit ou de production d'énergie.

Miser sur la pédagogie

Luc Servant et ses colistiers aimeraient d'ailleurs profiter de ce nouveau mandat pour revoir la « charte agriculture, urbanisme et territoires », rédigée et signée en 2012. Sans tout changer, ils aimeraient ajouter des « préconisations » pour pouvoir aider les collectivités à instaurer une cohabitation entre les porteurs de projets agricoles et/ou d'agro-énergie et la population locale. Ils espèrent également que la charte puisse contribuer à pacifier les relations avec le voisinage concernant les pratiques agricoles en général. « Depuis deux ou trois ans, on voit se multiplier les conflits avec les riverains. Ce n'est plus seulement pour des questions d'épandage, mais maintenant quand les agriculteurs travaillent de nuit pendant les moissons par exemple, ou tout simplement pour des manœuvres d'engins agricoles. Les plaintes, voire les menaces, se multiplient. Il y a une vraie méconnaissance du travail des agriculteurs », constate Luc Servant.

Pour les colistiers, il faudra donc multiplier les actes de pédagogie. Le salon agricole Balade à la ferme, qui se tiendra fin avril 2019 au parc des expositions de La Rochelle, est un de ses vecteurs. Les représentants de la Chambre aimeraient également pouvoir se rendre davantage dans les mairies, pour expliquer le travail agricole aux élus locaux et à leurs administrés. Mais aussi dans les lycées généraux, notamment pour tenter de susciter de nouvelles vocations parmi un public traditionnellement peu tourné vers l'agriculture.

Dépôt des candidatures le 17 décembre.

En bref

Le salon agricole Balade à la ferme revient pour sa seconde édition les 26, 27 et 28 avril 2019 au parc des expositions de La Rochelle, avec 150 exposants, dont 70 producteurs fermiers et 65 élevages. Les institutions type SAFER, MSA, lycées agricoles, seront également présentes. Pour cette édition la Chambre d'agriculture espère doubler le nombre de visiteurs et atteindre les 30 000 entrées.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 01/12/2018

[Url de cet article](#)